



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PCAET-COT-CRTE :

Stratégie des transitions de la CACL

Rapport

Réf : CICENE213167

THH / MARA

14/06/2024



GINGER
BURGEAP

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Stratégie des transitions de la CACL

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	14/06/2023	01	Manuel RAQUIL / Théo HALLOT	Manuel RAQUIL	David SACOTTE

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CICE213167
Numéro d'affaire :	
Domaine technique :	ER07

BURGEAP Activité ICE • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy les Moulineaux Cedex

Tél. 33 (0) 1 46 10 25 70

burgeap.@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Rappel sur les éléments attendus pour la définition de la stratégie des transitions de la CACL	5
1.1	Rappel sur les formats spécifiques aux 3 démarches : PCAET, COT, CRTE ..	5
1.1.1	Contenu réglementaire de la stratégie du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET).....	5
1.1.2	Contenu de la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial (COT)	5
1.1.3	Contenu de la stratégie du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE).....	5
1.2	Rappel sur le contenu de la stratégie des transitions de la CACL	5
2.	Présentation de la stratégie des transitions de la CACL.....	6
2.1	Présentation des objectifs chiffrés du PCAET	6
2.2	Présentation des objectifs du COT.....	16
3.	Stratégie des transitions de la CACL (PCAET-COT-CRTE).....	17
3.1	Identification des priorités du territoire : les axes stratégiques et orientations	17
3.2	Synthèses des objectifs chiffrés du PCAET.....	20
4.	Annexe 1 : Objectifs nationaux et régionaux	24
4.1	Les objectifs nationaux	24
4.2	Les objectifs régionaux	25
4.2.1	Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane	25
4.2.2	Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Région Guyane.....	26
5.	Annexe 2 : Données pour renseignement du Cadre de dépôt du PCAET.....	27

TABLEAUX

Tableau 1 : Hypothèses de dynamiques territoriales communes aux scénarios prospectifs (GINGER BURGEAP).....	8
Tableau 2 : Hypothèses de maîtrise de la consommation d'énergie du scénario retenu pour chaque scénario	10
Tableau 3 : Hypothèses de développement des énergies renouvelables scénario du retenu pour chaque scénario	11
Tableau 4 : Evolution des consommations énergétiques finales (GWh) selon chaque scénario	12
Tableau 5 : Evolution de la production d'énergies renouvelables (GWh) selon chaque scénario	13
Tableau 6 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre selon chaque scénario	14
Tableau 7 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques (t/an) selon chaque scénario	15
Tableau 8 : Axes stratégiques et fiches-actions du PCAET	19
Tableau 9 : Synthèses des objectifs de la CACL par domaine réglementaire	22
Tableau 10 : Synthèses des objectifs globaux de la CACL.....	23
Tableau 11 : Objectifs nationaux climat-énergie (Source : LTECV 2015, LEC 2019)	24
Tableau 12 : Objectifs nationaux de qualité de l'air (Source : décret n°2017-949 du 10 mai 2017).....	24
Tableau 13 : Objectifs régionaux climat-énergie (Source : PPE Guyane)	25
Tableau 14 : Objectifs régionaux sectoriels de réduction de la consommation d'énergie (Source : PPE Guyane)	25

Tableau 15 : Objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables par filières (Source : PPE Guyane)	26
Tableau 16 : Objectif régional de maîtrise des consommations énergétique en Guyane (Source : Article L100-4 du Code de l'énergie, SRCAE Région Guyane)	26

FIGURES

Figure 1 : Grandes étapes de la définition de la stratégie	6
Figure 2 : Evolution de la consommation d'énergie – Horizons 2030 et 2050/2015	12
Figure 3 : Evolution de la couverture des consommations par les énergies renouvelables – Horizons 2030 et 2050	13
Figure 4 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Horizons 2030 et 2050	14
Figure 5 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques – Horizons 2030 et 2050	15

1. Rappel sur les éléments attendus pour la définition de la stratégie des transitions de la CACL

1.1 Rappel sur les formats spécifiques aux 3 démarches : PCAET, COT, CRTE

Par la conduite des 3 démarches, Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET), Contrat d'Objectif Territorial (COT) et Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE), la CACL a souhaité définir une stratégie intégrée des transitions (énergétique, écologique, économique et sociale) Cette stratégie porte sur le territoire de la CACL et sur le fonctionnement interne de la collectivité.

1.1.1 Contenu réglementaire de la stratégie du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)

Encadrée par le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la stratégie doit notamment fixer des objectifs chiffrés en matière de transition énergétique, climatique et la qualité de l'air¹ aux horizons 2030 et 2050². En outre, suivant le principe de cohérence avec les engagements internationaux de la France en matière énergétique, climatique et de qualité de l'air, les objectifs de la stratégie doivent s'articuler avec ceux de³ :

- la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), ainsi que ceux de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et le climat (LEC), repris dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ;
- le décret n°2017-457 du 30 mars 2017 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Guyane (PPE Guyane) ;
- le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 concernant la qualité de l'air ;
- le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la région Guyane (SRCAE Guyane).

1.1.2 Contenu de la stratégie du Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Encadrée par la Convention de partenariat co-signée par la Direction territoriale de l'ADEME en Guyane et la CACL, la stratégie doit comprendre des objectifs de progression sur les 2 Référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » de l'ADEME

1.1.3 Contenu de la stratégie du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE)

Encadrée par la Convention de partenariat co-signée par l'Etat et la CACL, la stratégie du Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) doit comprendre des orientations sur des thématiques de la transition écologique et socio-économique, prévues dans la Circulaire n°6231-SG du 20 novembre 2020 relative à élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

1.2 Rappel sur le contenu de la stratégie des transitions de la CACL

En résumé, la présente stratégie des transitions se compose ainsi : des objectifs chiffrés du PCAET, des objectifs de progression du COT et des axes stratégiques sur les thématiques PCAET, COT et CRTE.

¹ Les 9 domaines d'objectifs stratégiques fixés par le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial sont repris en synthèse de la présente stratégie.

² Les objectifs relatifs à la consommation et aux émissions de gaz à effet de serre sont également déclinés par secteur d'activité et les objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sont déclinés par filière.

³ Voir aussi détail en annexe

2. Présentation de la stratégie des transitions de la CACL

2.1 Présentation des objectifs chiffrés du PCAET

2.1.1.1 Principes méthodologiques de définition des scénarios

Les objectifs nationaux et régionaux auxquels la stratégie du PCAET doit contribuer, nécessitent de réaliser un exercice prospectif du territoire, dans la perspective d'atteindre ces objectifs, afin de mettre en évidence ceux que la CACL sera en capacité d'atteindre, ainsi que les moyens correspondants à déployer.

Dans cette perspective, 2 scénarios ont été construits en matière de maîtrise de la consommation énergétique, et de développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire, aux horizons 2030 et 2050, au regard des potentialités du territoire.

Ce sont principalement les actions combinées de maîtrise de l'énergie d'une part, et de développement des énergies renouvelables et de récupération d'autre part, qui permettent de définir les niveaux d'ambitions en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques sur le territoire.

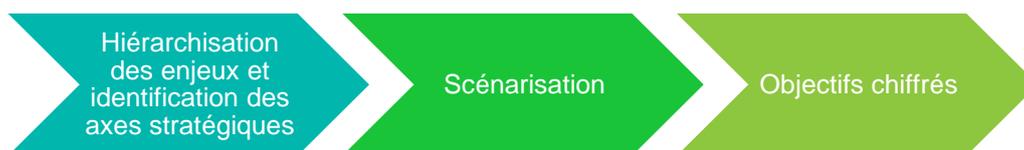


Figure 1 : Grandes étapes de la définition de la stratégie

Les résultats de ces travaux prospectifs sont présentés ci-après.

2.1.1.2 Hypothèses communes

Les hypothèses de dynamiques territoriales générales pour la construction des scénarios sont définies sur la base des résultats constatés dans le diagnostic ainsi que d'autres documents de planification s'appliquant au territoire de la CACL.

Il s'agit des documents suivants, en vigueur durant l'année de référence du diagnostic (2015) : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU), Schéma de Cohérence Territoriale du Centre Littoral (SCoT), Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

HYPOTHESES TERRITORIALES				SOURCE
Population	Population	Nombre d'habitants	144 501	INSEE 2018
	Dynamique démographique	Evolution du nombre d'habitants	+3,36% /an	Tendance observée entre 2013 et 2019 (INSEE) valide avec la PPE Guyane (2030)
Mix électrique	Proportion électricité EnR et non EnR dans le mix régional	% EnR	66%	EDF 2018
Mix énergétique	Planification de la sortie du fioul	Date de sortie du fioul	2050	Absence de données
Résidentiel	Parc résidentiel total	Nombre de logements	58 482	INSEE 2018
	Surface moyenne	Surface moyenne en m ²	71,2	INSEE 2013
	Répartition du parc de logements privés	Part de Maisons individuelles	54%	INSEE 2018
		Part de Logements collectifs	46%	
	Répartition du parc de logements sociaux	Part de Logements sociaux	20%	INSEE 2018 (AERE)
		Part de Maisons individuelles Part de Logements collectifs	20% 80%	INSEE 2018 (AERE)
Dynamique de construction / déconstruction	Nombres de logements neufs	+1 583 logements/an	PPE Guyane (2030) SCoT CACL (2050)	
	Nombre de logements existants déconstruits	/	Absence de données	
Tertiaire	Surface totale tertiaire	Surface en m ²	15 870 000	Diagnostic (AERE)
	Répartition des activités tertiaires	Part des activités tertiaires :		INSEE 2018
		○ Bureaux (dont administration)	17%	
		○ Commerces	19%	
○ Cafés, hôtels et restaurants		9%		
○ Activités de sport, loisirs et culture		9%		
○ Locaux des activités de transport		11%		
○ Santé	17%			
○ Enseignement				
Dynamique de construction / déconstruction	Croissance de la surface	+20 000 m ² /an	Maintien niveau de 2015	
	Déconstruction de surface	/	Absence de données	
Transports	Répartition des flux en véhicules motorisés	Part des flux internes	33%	Absence de données
		Part des flux entrants-sortants	33%	
		Part des flux traversants	33%	
	Répartition du parc de véhicules	Part de Véhicules légers Part Poids lourds	98% 2%	SDES 2017

HYPOTHESES TERRITORIALES				SOURCE
Industries	Répartition des activités industrielles	<i>Part des activités industrielles :</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ IAA ○ Bois/Papier/Imprimerie ; ○ Chimie/Parapharmacie ; ○ Caoutchouc/Plastique/Minéraux non métalliques ; ○ Métallurgie ; ○ Equipement électriques/Electroniques/Informatiques ; ○ Autres industries. 	22% 15% 3% 5% 24% 7% 23%	<i>Estimation BURGEAP à partir des données territoriales</i>
Agriculture	Répartition des activités agricoles	<i>Part de la SAU en Cultures</i> <i>Part de la SAU en Elevages</i>	53% 47%	<i>A partir des données AGRESTE, 2021</i>
	Consommation par typologie	<i>Répartition de la consommation</i>	50% 50%	<i>Absence de données</i>
	Dynamique agricole	<i>Evolution de la surface</i>	<i>Maintien</i>	<i>Absence de données</i>

Tableau 1 : Hypothèses de dynamiques territoriales communes aux scénarios prospectifs (GINGER BURGEAP)

2.1.1.3 Hypothèses du scénario tendanciel et du scénario territoire

Deux scénarios distincts sont considérés pour l'évolution des consommations, productions et émissions à l'horizon 2030-2050 : le scénario tendanciel et le scénario territoire.

Premier scénario défini, le « **scénario tendanciel** » (scénario sans PCAET) reconstitue la trajectoire d'évolution du territoire dans le prolongement des tendances observées actuellement. Il correspond à la projection des tendances identifiées dans le diagnostic. **L'objectif de ce scénario est de projeter la situation du territoire** aux horizons 2030 et 2050, **si aucune mesure supplémentaire n'était engagée**. Les hypothèses de gains énergétiques en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sont définies sur la base des tendances identifiées dans le diagnostic.

Second scénario défini, le « **scénario du territoire** » (scénario avec PCAET) correspond à la trajectoire retenue par la CCBPAM pour définir les objectifs stratégiques et opérationnels de son PCAET. **L'objectif de ce scénario est de projeter la situation du territoire** aux horizons 2030 et 2050 (et leurs échéances intermédiaires de 2023 et 2026), **à la suite de la mise en œuvre des actions du PCAET**.

Les hypothèses de dynamiques territoriales générales sont les mêmes que celles prises en compte dans le scénario tendanciel (dynamique démographique, économique, de construction de logements...). Les hypothèses de gains énergétiques en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sont définies sur la base des mesures pressenties dans le cadre programme d'actions du PCAET.

Secteurs	SCÉNARIO TENDANCIEL		SCÉNARIO TERRITOIRE	
	2030	2050	2030	2050
Energie	Fin de l'usage du fioul en 2050		Fin de l'usage du fioul en 2050	
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des économies d'énergie sur l'ECS à -20% en 2030 et -50% en 2050 Réaliser des économies d'énergie sur l'élec. spécifique à -20% en 2050 dans l'habitat individuel (pas d'amélioration en 2030) Pas d'amélioration des performances dans le neuf <p>Evolution sur la consommation : +54% en 2030 et jusqu'à +64% en 2050</p>		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des économies d'énergie sur l'ECS à -30% en 2030 et -60% en 2050 Réaliser des économies d'énergie sur l'élec. spécifique à -5% dans l'habitat collectif et -29% dans l'habitat individuel en 2030 et à -29% sur tout le parc en 2050. Amélioration des performances dans le neuf dès 2030 (-20% sur la consommation du neuf par rapport aux performances actuelles) <p>Evolution sur la consommation : +24% en 2030 et -3% en 2050</p>	
Tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des économies d'énergie sur tout le parc tertiaire existant à -10% en 2030 et -20% en 2050 Pas d'amélioration des performances dans le neuf <p>Evolution de la consommation : -9% en 2030 et -17% en 2050</p>		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des économies d'énergie sur tout le parc tertiaire existant à -20% en 2030 et -30% en 2050 Amélioration des performances dans le neuf dès 2030 (-27% sur la consommation du neuf par rapport aux performances actuelles) <p>Evolution sur la consommation : -19% en 2030 et -28% en 2050</p>	
Transports	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des déplacements en véhicules motorisés routiers à +28% en 2030⁴ et +75% en 2050 Atteindre la part de véhicules électriques légers à 3% en 2030 et 6% en 2050 et pas d'évolution sur les poids lourds (maintien de la dynamique actuelle) Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à -3% en 2030 et -20% en 2050⁵ (cf. SNBC) <p>Evolution de la consommation : +27% en 2030 et +34% en 2050</p>		<ul style="list-style-type: none"> Contenir l'augmentation des déplacements en véhicules motorisés routiers notamment via report modal à +23% en 2030⁶ et +60% en 2050 Atteindre la part de véhicules électriques légers 20% en 2030 et 100% en 2050 et la part des poids lourds électriques/H2 à 15% en 2030 et 100% en 2050 Amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules à -10% en 2030 et -30% en 2050⁷ <p>Evolution de la consommation : +27% en 2030 et +34% en 2050</p>	
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'amélioration de l'efficacité énergétique Electrification des procédés à 5% en 2030 et 10% en 2050 <p>Evolution de la consommation : 0% en 2030 et en 2050</p>		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité énergétique de -10% en 2030 et -20% en 2050 Electrification des procédés à 40% en 2030 et 74% en 2050 <p>Evolution sur la consommation : -10% en 2030 et -20% en 2050</p>	
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'amélioration de l'efficacité énergétique Electrification des procédés à 5% en 2030 et 10% en 2050 <p>Evolution de la consommation : +6% en 2030 et en 2050</p>		<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'efficacité énergétique de -10% en 2030 et -20% en 2050 Electrification des procédés à 17% en 2030 et 31% en 2050 <p>Evolution de la consommation : +6% en 2030 et en 2050</p>	

Tableau 2 : Hypothèses de maîtrise de la consommation d'énergie du scénario retenu pour chaque scénario

⁴ Étude mobilité durable PPE

⁵ SNBC

⁶ Étude mobilité durable PPE

⁷ SNBC

Filière	SCÉNARIO TENDANCIEL		SCÉNARIO TERRITOIRE	
	2030	2050	2030	2050
Éolien	Pas de développement		Pas de développement	<i>4% du potentiel (26,5 GWh = 5 éoliennes)</i>
Solaire photovoltaïque <i>*potentiel sur bâti</i>	<i>Multiplié par 2,5 en 2030 (89,2 GWh, 8% du potentiel) et par 4 en 2050 (140,3 GWh, 12% du potentiel)</i>		<i>Production multipliée par 4,6 (161,3 GWh, 12% du potentiel)</i>	<i>Production multipliée par 18,7 (658,9 GWh, 55% du potentiel)</i>
Hydraulique	<i>Maintien au niveau de 2015 (223,9 GWh, 99% du potentiel)</i>		<i>Maintien au niveau de 2015</i>	<i>Maintien au niveau de 2015</i>
Biomasse solide	<i>Maintien au niveau de 2015</i>		<i>Valorisation des résidus à 60% en 2030 (27,3 GWh)</i>	<i>Valorisation des résidus à 90% en 2050 (41 GWh)</i>
Solaire thermique	<i>Couvrir les besoins thermiques résidentiels de 2015 à 30% en 2030 (7,2 GWh) et 50% en 2050 (8,2 GWh)</i>		<i>Couvrir les besoins thermiques résidentiels de 2015 à 100% dès 2030 (11,2 GWh)</i>	
Incinération des déchets	<i>Installation d'1 UVE (54,4 GWh)</i>		<i>Installation d'1 UVE (54,4 GWh)</i>	
Biomasse liquide	<i>Substitution aux énergies fossiles par la centrale du Larivot</i>		<i>Substitution aux énergies fossiles par la centrale du Larivot</i>	
Méthanisation	-		-	

Tableau 3 : Hypothèses de développement des énergies renouvelables scénario du retenu pour chaque scénario

2.1.1.4 Résultats du scénario tendanciel et du scénario du territoire

► Evolution des consommations énergétiques du territoire

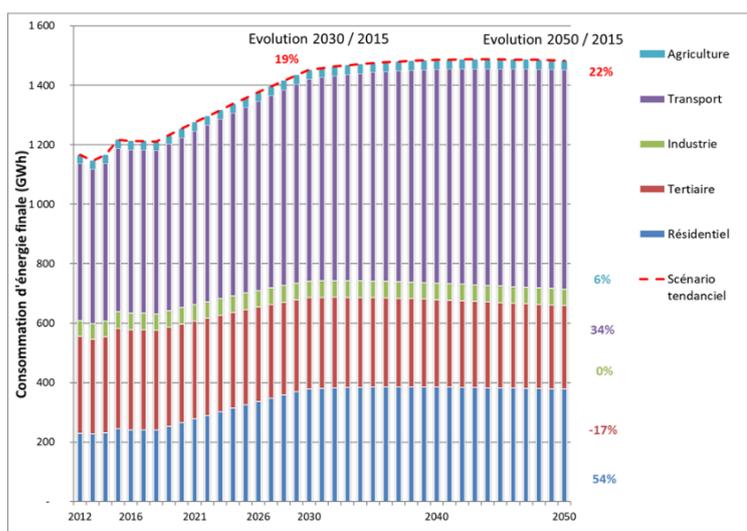
Selon le scénario TENDANCIEL, par rapport à 2015, la consommation d'énergie devrait progresser de +19% d'ici 2030, portée par la forte croissance démographique et économique, et se stabiliser autour de +22% à l'horizon 2050. Selon le scénario TERRITOIRE, par rapport à 2015, la hausse de la consommation d'énergie devrait être contenue à +2% à l'horizon 2030, puis diminuer à -9% pour 2050.

L'objectif national pour la consommation d'énergie s'établit à -20% à l'horizon 2030 et -50% pour 2050, cette trajectoire n'est donc respectée par aucun des scénarios de la CACL. Cette situation s'explique par une situation de très forte croissance démographique et économique en Guyane, générant des nouveaux besoins énergétiques, à la différence des tendances hexagonales.

Consommation d'énergie (en GWh)	2015	Scénario TENDANCIEL		Scénario TERRITORIAL	
		2030	2050	2030	2050
Résidentiel	245	+54%	+54%	+24%	-3%
Tertiaire	336	-9%	-17%	-19%	-28%
Transports	550	+26%	+34%	+6%	+2%
Industrie (hors branche énergie)	56	0%	0%	-10%	-20%
Agriculture	30	+6%	+6%	-4%	-15%
TOTAL	1 216	+19%	+22%	+2%	-9%

Tableau 4 : Evolution des consommations énergétiques finales (GWh) selon chaque scénario

Scénario TENDANCIEL



Scénario TERRITOIRE

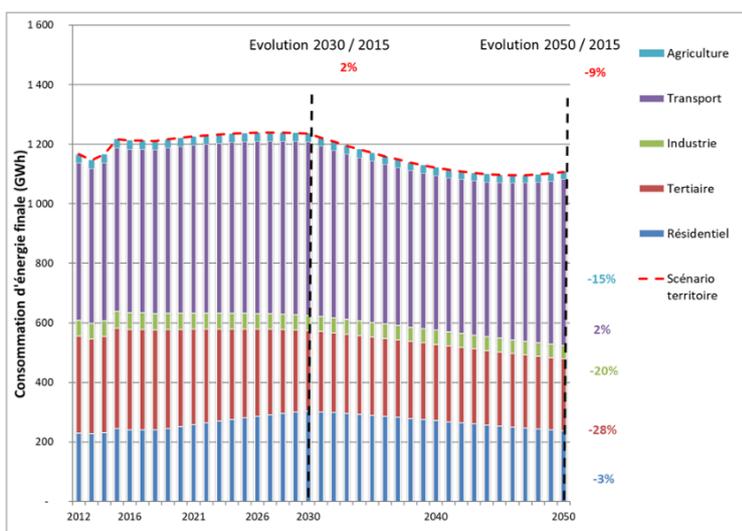


Figure 2 : Evolution de la consommation d'énergie – Horizons 2030 et 2050/2015

► Evolution de la production EnR&R du territoire

Selon le scénario TENDANCIEL, la part des consommations d'énergies finales totales couvertes par des EnR&R, qui s'établit à 22% en 2015, devrait progresser jusqu'à 26% à l'horizon 2030 et jusqu'à 29% à l'horizon 2050. La couverture de la production électrique par les EnR&R (54% en 2015), quant-à-elle, devrait augmenter pour atteindre 74% en 2030 et 86% en 2050.

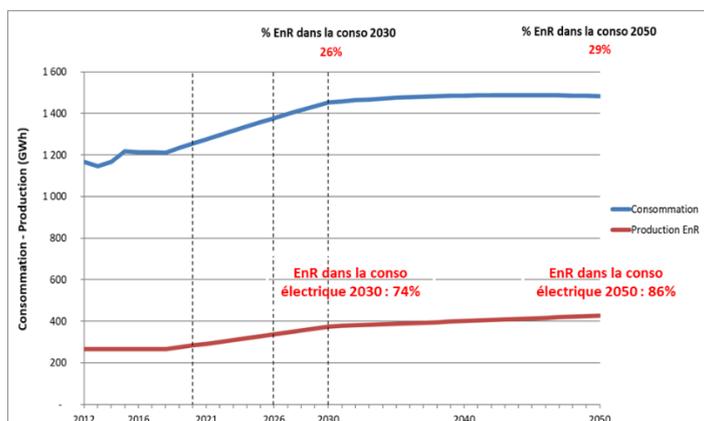
Selon le scénario TERRITOIRE, la part des consommations d'énergies finales totales couvertes par des EnR&R devrait progresser jusqu'à 39% à l'horizon 2030 et jusqu'à 90% à l'horizon 2050. La couverture de la production électrique par les EnR&R devrait nettement augmenter pour atteindre les 100% d'électricité d'origine renouvelable dès 2030.

L'objectif territorial fixe une autonomie énergétique (taux d'EnR à 100% dans les consommations d'énergies finales) à l'horizon 2030 et une production électrique couverte par les EnR&R à 100%. Si aucun des scénarios ne permet d'atteindre cette autonomie (comme pour le reste de la Guyane), la couverture de la production électrique 100% EnR&R est atteinte dans le scénario TERRITOIRE.

	2015	Scénario TENDANCIEL		Scénario TERRITOIRE	
		2030	2050	2030	2050
Production d'énergies renouvelables (GWh/an)	264	375	427	478	992
Part des consommations d'énergies finales totales couvertes par des EnR&R (Dont part de la consommation électrique couverte par les EnR&R)	22% (54%)	26% (74%)	29% (86%)	39% (100%)	90% (100%)
Facteur multiplicateur de production d'EnR&R	-	x1,4	x1,6	x1,8	X3,8
Facteur multiplicateur de production de chaleur renouvelable	-	x1,4	x1,6	X2,2	X2,2
Facteur multiplicateur de production d'électricité renouvelable	-	x1,4	x1,6	x1,8	X3,8

Tableau 5 : Evolution de la production d'énergies renouvelables (GWh) selon chaque scénario

Scénario TENDANCIEL



Scénario TERRITOIRE

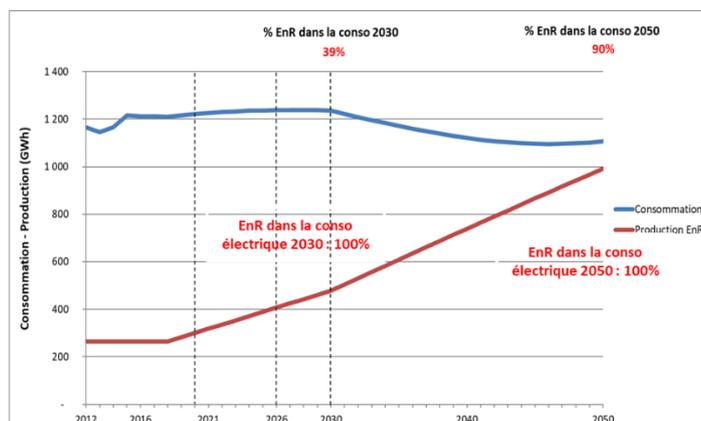


Figure 3 : Evolution de la couverture des consommations par les énergies renouvelables – Horizons 2030 et 2050

► Evolution des émissions de GES du territoire

Dans le scénario TENDANCIEL, les efforts de décarbonation et de production EnR&R permettent de compenser une partie de l'augmentation des émissions de GES liées à la consommation énergétique croissante de la CACL, d'où une augmentation de seulement 3% et 9%, par rapport à 2015, aux horizons 2030 et 2050.

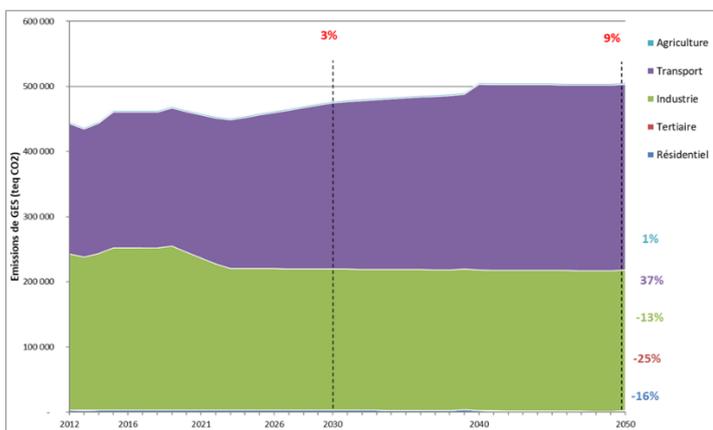
Dans le scénario TERRITOIRE en revanche, les actions combinées de maîtrise de l'énergie d'une part, et de développement des énergies renouvelables et de récupération d'autre part, vont conduire à une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre du territoire, -24% par rapport à 2015 à l'horizon 2030 et -81% à l'horizon 2050.

Le scénario TERRITOIRE permet de respecter l'objectif territorial de Guyane visant à réduire de 75% les émissions de GES à l'horizon 2050, il s'approche même de l'objectif national de -86% d'émission de GES pour 2050. Le scénario TENDANCIEL, en revanche, ne permet jamais de s'approcher de ces objectifs.

Emissions de GES (ktCO ₂ e)	2015	Scénario TENDANCIEL		Scénario TERRITOIRE	
		2030	2050	2030	2050
Résidentiel	2,6	+7%	-16%	-45%	-100%
Tertiaire	<1	-11%	-25%	-56%	-100%
Transports	208	+23%	+37%	-5%	-100%
Industrie (hors branche énergie)	239	-13%	-13%	-44%	-66%
Agriculture	2	+1%	+1%	-0%	-88%
TOTAL	452	+3%	+9%	-24%	-81%

Tableau 6 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre selon chaque scénario

Scénario TENDANCIEL



Scénario TERRITOIRE



Figure 4 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Horizons 2030 et 2050

► Evolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

Dans le scénario TERRITOIRE, de la même manière que pour les gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de récupération, vont conduire à une réduction des émissions de polluants atmosphériques d'ici 2030.

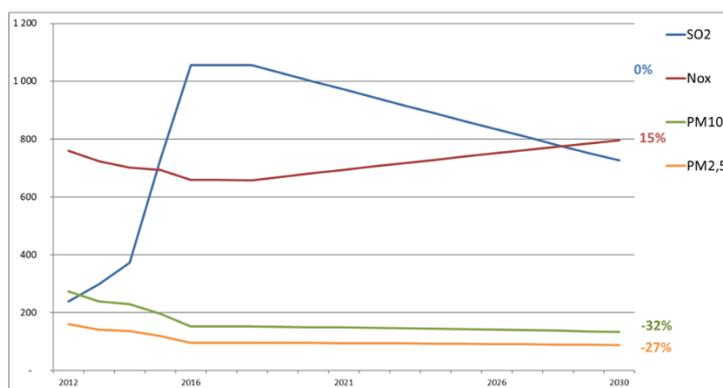
Le scénario TENDANCIEL est plus contrasté, prévoyant l'augmentation des émissions de certains gaz et la diminution de certains autres pour 2030.

Les objectifs nationaux pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030, qui sont très ambitieux avec -69% de NOx, -57% de PM2,5 et -70% de SO2, ne sont atteints ni par le scénario tendanciel ni par le territoire. L'absence d'objectifs fixés à l'échelle de la Guyane est regrettable car ils permettraient d'adapter avec plus de réalisme les ambitions aux spécificités du territoire.

Emissions de polluants atmosphériques (en t)	2015	Scénario TENDANCIEL	Scénario TERRITOIRE
		2030/2015	2030/2015
NOx	2 340	+15%	-9%
PM10	179	-32%	-43%
PM2,5	110	-27%	-40%
SO2	664	0%	-12%

Tableau 7 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques (t/an) selon chaque scénario

Scénario TENDANCIEL



Scénario TERRITOIRE

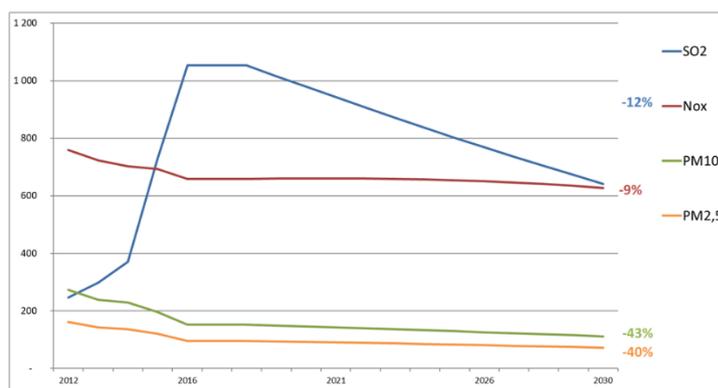


Figure 5 : Evolution des émissions de polluants atmosphériques – Horizons 2030 et 2050

2.2 Présentation des objectifs du COT

L'engagement de la CACL dans la démarche du COT s'inscrit dans le cadre de la démarche de labellisation Territoire Engagé Transition écologique de l'ADEME. Dans ce contexte, la CACL est engagée sur les 2 référentiels du label : le Référentiel Climat-Air-Energie et le Référentiel Economie Circulaire

La CACL a finalisé son état des lieux sur chacun des 2 référentiels (remplissage de la plateforme du label) en mai dernier, à l'aide du conseiller COT/Climat-Air-Energie du bureau d'études GINGER BURGEAP et de la référente Economie Circulaire, désignée au sein de la CACL

La demande d'audit initial a été réalisée par la CACL le 17 mai dernier (l'audit devrait avoir lieu en septembre)

La stratégie COT prévoit de définir des objectifs de progression sur les 2 référentiels établis en nombre de points (%) gagnés par rapport à l'audit initial.

L'objectif de progression sur le Référentiel Climat-Air-Energie est fixé à +12% (contre un résultat actuel estimé à 21,2% réalisé et 7% programmé). L'objectif de progression sur le Référentiel Economie Circulaire est également fixé à +12% (contre un résultat estimé à 13% réalisé et 12,6% programmé)

3. Stratégie des transitions de la CACL (PCAET-COT-CRTE)

3.1 Identification des priorités du territoire : les axes stratégiques et orientations

Conscient que le succès du PCAET passe par une bonne appropriation et le développement d'une culture commune la CACL a souhaité une large contribution des acteurs du territoire en vue d'alimenter sa stratégie des transitions.

Ainsi, différentes formes et modalités de contribution ont été proposées dans le cadre d'une concertation préalable, conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement, organisée selon des modalités librement fixées, et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants de ce même code.

Le dispositif de concertation suivi, à ce jour (et qui se poursuivra sur les prochaines étapes d'élaboration du PCAET, du CRTE et du COT) comprenait notamment les modalités suivantes :

- La restitution des enjeux du diagnostic PCAET-CRTE-COT, validés en séance du Comité de pilotage du 29 août 2022, permettant de pré-identifier 5 axes stratégiques ;
- Des ateliers thématiques en octobre 2022 et février 2023 avec des acteurs préalablement identifiés afin de présenter les éléments du diagnostic et de recueillir des pistes d'actions pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic ;
- Une consultation anticipée de la Collectivité Territoriale de Guyane, et de la Direction Générale des Territoires et de la Mer de Guyane, de la Direction Générale Coordination et Animation Territoriale, et de l'ADEME concernant le diagnostic et les éléments à intégrer dans la stratégie, permettant notamment de prendre en compte les études et principales hypothèses stratégiques de la PPE Guyane en cours de révision ;
- Un sondage à destination des habitants du territoire en avril 2023 pour connaître leurs souhaits et priorités sur les enjeux identifiés, aboutissant au recueil de réponses de 145 habitants et l'identification d'enjeux prioritaires et 70 propositions ;
- La parution d'articles sur l'avancement de la démarche, par le biais du Site Internet de la CACL et des voies de presse et communication habituelles. Des interviews radio et télévisés, sur la thématique de PCAET, sont également prévus en avril 2023.
- Un sondage à destination des élus communaux et communautaires en mai, pour connaître leurs souhaits et priorités sur les enjeux identifiés, aboutissant au recueil de réponse de 25 élus de la CACL et l'identification d'enjeux prioritaires ;
- Une consultation des agents communaux pour faire remonter les actions et projets pouvant s'inscrire dans le plan d'action.

Les priorités et axes stratégiques identifiés à l'issue de ce processus sont présentés ci-dessous.

6 axes stratégiques et opérationnels ont été définis, présentés ci-après :



- **I. S'organiser et devenir un exemple** : cet axe vise notamment à consolider le rôle de la CACL dans la transition énergétique et développer son exemplarité, en mettant en place une gouvernance écoresponsable et ouverte aux citoyens, en réduisant la consommation énergétique du patrimoine public et en accompagnant les collectivités dans leur transition.



- **II. Favoriser l'autonomie du territoire** : cet axe a notamment pour objectif de réduire la dépendance du territoire vis-à-vis de la Métropole et de l'étranger par le développement des ressources locales (production agricole, de matériaux, d'emplois, tourisme... et de la production d'énergies renouvelables et de récupération, la valorisation des déchets et l'étude des filières alternatives aux carburants conventionnels.



- **III. Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable** : cet axe se fixe notamment l'objectif d'œuvrer pour un habitat mieux adapté aux enjeux de la transition, de s'inscrire dans une démarche de ville durable, dynamique et sûre (réduction de l'artificialisation, sécurité, santé, accès, et de faire de la collectivité un smart-territoire (développement du numérique, accès aux services...)).



- **IV. Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions** : cet axe prévoit d'inciter les acteurs du territoire à participer aux différentes transitions en les sensibilisant sur les enjeux, en favorisant la réparation ou réutilisation des biens, en développant les mobilités alternatives et en réduisant les besoins en déplacement.



- **V. S'adapter au changement climatique et devenir résilient** : cet axe a pour but de renforcer la résilience du territoire aux chocs climatiques qui sont destinés à se multiplier, en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources en eau, en réduisant la vulnérabilité du territoire au changement climatique et en développant une économie durable et inclusive.



- **VI. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur** : cet axe a pour principal objet l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire par la réduction des émissions de polluants atmosphériques et l'assainissement du bâti. Il est transversal avec les 5 autres axes.

N°	Nom Axe stratégique et Fiche-action/Orientation	Démarche concernée			Thèmes (hors changement climatique)
		CRTE	PCAET	COT	
1	S'organiser et devenir un exemple				
1.1	Mettre en place une gouvernance écoresponsable en faveur des transitions	x	x	x	gouvernance, vie citoyenne
1.2	Optimiser et réduire les consommations d'énergie du patrimoine public	x	x	x	patrimoine, énergie, sécurité
1.3	Accompagner les collectivités dans la transition énergétique	x	x	x	gouvernance, patrimoine
2	Favoriser l'autonomie du territoire				
2.1	Favoriser le développement et l'utilisation des ressources locales	x	x	x	agriculture, alimentation, déchets/économie circulaire, commerce, tourisme
2.2	Valoriser les déchets au niveau local	x	x	x	déchets
2.3	Développer la production d'énergie renouvelable	x	x	x	énergie
2.4	Etudier le potentiel de filières alternatives locales : biocarburants, hydrogène, biogaz...	x	x	x	énergie, déchets
3	Améliorer le bâti et construire une ville durable et agréable				
3.1	Cœuvrer pour un habitat plus sobre, accessible et confortable	x	x	x	logement, précarité, eau/assainissement
3.2	S'inscrire dans une démarche ville durable, dynamique et sûre	x	x	x	politique de la ville, sécurité, santé, accès au service, sport, artificialisation
3.3	Faire de la CACL un smart-territoire	x	x	x	numérique, accès aux services
4	Impliquer les acteurs du territoire dans les transitions				
4.1	Sensibiliser, communiquer et former à la transition écologique et solidaire	x	x	x	éducation et formation, emploi, économie sociale et solidaire
4.2	Réduire les déchets et favoriser le réemploi, la réparation et la réutilisation	x	x	x	déchets/économie circulaire, économie sociale et solidaire
4.3	Renforcer les modes alternatifs pour réduire l'usage de la voiture thermique	x	x	x	mobilité, sport, santé
4.4	Diminuer les besoins en déplacement	x	x	x	mobilité, accès aux services, numérique
5	S'adapter au changement climatique et devenir résilient				
5.1	Préserver et protéger la biodiversité locale et la ressource en eau	x	x	x	biodiversité, eau/assainissement, artificialisation
5.2	Réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques	x	x	x	sécurité, santé, artificialisation
5.3	Développer une économie durable et inclusive	x	x	x	économie, emploi, politique de la ville, sport, culture, vie citoyenne
6	Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur				
-	* inclus dans toutes les actions du programme	x	x	x	santé, mobilité, patrimoine, logement, déchets, énergie

Tableau 8 : Axes stratégiques et fiches-actions du PCAET

3.2 Synthèses des objectifs chiffrés du PCAET

Les objectifs du PCAET sont présentés de manière synthétique selon les 9 domaines stratégiques réglementaires, conformément au point « II. » du Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Pour les objectifs chiffrés obligatoires, ceux-ci sont présentés à l'horizon 2030 (ainsi que les horizons 2026 et 2050), conformément à la réglementation ; la décomposition par secteur d'activité ou thème reprend le format selon le Cadre de dépôt des PCAET de la Plateforme « Territoire & Climat » de l'ADEME (les valeurs absolues détaillées pour le renseignement du Cadre de dépôt sont présentées en annexe 2).

DOMAINES D'OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS DU PCAET HORIZON 2030 (ET 2026, 2050)
1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Résidentiel : -45% (-17% en 2026 et -100% en 2050) Tertiaire : -56% (-20% en 2026 et -100% en 2050) Transport routier : -5% (0% en 2026 et -100% en 2050) Autres transports : Non disponible Agriculture : -0% (0% en 2026 et -88% en 2050) Déchets : Non disponible Industrie hors branche énergie : -44% (-19% en 2026 et -66% en 2050) Industrie branche énergie : Comptabilisée avec l'Industrie hors branche énergie TOTAL : -24% (-10% en 2026 et -81% en 2050)
2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Végétation : Favoriser la végétalisation des espaces publics, aménagements de voies vertes Sols : Préserver la surface agricole et améliorer les pratiques, préserver les milieux naturels et forestiers Bâtiments : Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation Autres cibles : Néant
3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale	Résidentiel : +24% (+16% en 2026 et -3% en 2050) Tertiaire : -19% (-13% en 2026 et -28% en 2050) Transport routier : +6% (+5% en 2026) et +2% en 2050) Autres transports : Non disponible Agriculture : -4% (-3% en 2026 et -15% en 2050) Déchets : Non disponible Industrie hors branche énergie : -10% (-7% en 2026 et -20% en 2050) Industrie branche énergie : Non concerné TOTAL : +2% (+2% en 2026 et -9% en 2050)
4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Objectif global : Production x 1,8 par rapport à 2015 (x 1,5 en 2026 et x 3,8 en 2050)

DOMAINES D'OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS DU PCAET HORIZON 2030 (ET 2026, 2050)
	<p><u>Filières électriques :</u></p> <p>Eolien terrestre : Pas de développement (idem en 2026, développement de 5 éoliennes en 2050).</p> <p>Solaire photovoltaïque : x 4,6 par rapport à 2015 (x 3,4 en 2026 et x en 2050)</p> <p>Solaire thermodynamique : Néant</p> <p>Hydraulique : Stabilisation au niveau de 2015 (idem en 2026 et 2050)</p> <p>Biomasse solide : Valorisation à 60% du gisement en 2030 (40% en 2026 et 90% en 2050)</p> <p>Biogaz (cf. « Incinération des déchets »): Développement d'une 1 Unité de Valorisation Energétique (UVE).</p> <p>Géothermie : Néant</p> <p><u>Filières chaleur :</u></p> <p>Biomasse solide : Néant</p> <p>Pompes à chaleur : Néant</p> <p>Géothermie : Néant</p> <p>Solaire thermique : 2,2 par rapport à 2015 (x 1,8 en 2026 et x 2,2 en 2050)</p> <p>Biogaz :</p> <p><u>Filières autres :</u></p> <p>Biométhane : Néant</p> <p>Biocarburants (cf. « Biomasse liquide »): Substitution aux énergies fossiles par la centrale du Larivot (pas d'objectif chiffré).</p>
5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Non concerné
6° Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires	S'inscrire dans des filières locales de matériaux biosourcés
7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	<p>Particules PM10 : -32% (-23% en 2026)</p> <p>Particules PM2,5 : -27% (-20% en 2026)</p> <p>Oxydes d'azotes (NOx) : +15% (+11% en 2026)</p> <p>Dioxyde de soufre (SO2) : -12% (-9% en 2026)</p> <p>Composés organiques volatils (COV) : Non disponible</p> <p>Ammoniac (NH3) : Non disponible</p>

DOMAINES D'OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS DU PCAET HORIZON 2030 (ET 2026, 2050)
8° Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	Favoriser l'intégration des EnR&R sur les réseaux électriques
9° Adaptation au changement climatique	<p>Résidentiel : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique, réduire l'exposition aux risques</p> <p>Tertiaire : Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique, réduire l'exposition aux risques</p> <p>Urbanisme : Eviter l'étalement urbain, végétaliser les espaces urbanisés et limiter l'imperméabilisation des sols</p> <p>Agriculture : Favoriser l'agriculture durable</p> <p>Biodiversité/Milieus naturels : Préserver la biodiversité</p> <p>Eau : Préserver la ressource en eau</p>

Tableau 9 : Synthèses des objectifs de la CACL par domaine réglementaire

	2026	2030	2050
Consommations d'énergie finale (par rapport à 2015)	+2 %	+2 % <i>FR : -20%</i>	-9 % <i>FR : -50%</i>
Taux d'EnR (dans la consommation finale)	33 % (82% de l'électricité)	39 % (100% de l'électricité) <i>FR : 33%</i>	90 % (100% de l'électricité) <i>FR : Pas d'engagement</i>
Emissions de GES (par rapport à 2015)	-11 %	- 24 % <i>FR : -40%</i>	- 81 % <i>FR : (-86%)</i>

Tableau 10 : Synthèses des objectifs globaux de la CACL

4. Annexe 1 : Objectifs nationaux et régionaux

4.1 Les objectifs nationaux

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe le cadre des objectifs nationaux en matière de maîtrise de la consommation d'énergie finale, de développement des énergies renouvelables et réduction d'émissions de gaz à effet de serre, aux horizons 2030 et 2050. Ces objectifs ont par ailleurs été renforcés par la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et le climat (LEC), qui fixe désormais l'objectif de neutralité carbone (facteur 6).

	2030	2050
Maîtrise de la consommation énergétique		
Réduction de la consommation énergétique finale (par rapport à 2012)	-20%	-50%
Développement des énergies renouvelables et de récupération		
Autonomie énergétique pour les Zones Non Interconnectées (ZNI)	100%	-
Mix de production d'électricité composé d'énergies renouvelables	100%	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990)	-40%	-84% (neutralité carbone)

Tableau 11 : Objectifs nationaux climat-énergie (Source : LTECV 2015, LEC 2019)

Visant à contribuer à la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air, le **décret** n°2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction de certains polluants atmosphériques à court et moyen termes, comme le présente le tableau ci-dessous :

	2020-2024	2025-2029	>2030
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (par rapport à 2005)			
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-50%	-60%	-69%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-27%	-42%	-57%
Composé Organiques Volatiles Non Méthanique (COVNM)	-43%	-47%	-52%

Tableau 12 : Objectifs nationaux de qualité de l'air (Source : décret n°2017-949 du 10 mai 2017)

4.2 Les objectifs régionaux

4.2.1 Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane

La Programmation pluriannuelle de l'énergie de Guyane (PPE Guyane) est actuellement en cours de révision. A cet égard, conformément à la réglementation, les informations et objectifs relatifs à la PPE Guyane actuellement en vigueur sont rappelés ci-après.

Adoptée par l'Assemblée Territoriale des Elus le 10 février 2017 la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Guyane définit à l'échelle régionale la feuille de route de transition énergétique, en cohérence avec les objectifs nationaux.

Portant à la fois sur la réduction de la consommation d'énergie finale, le développement des énergies renouvelables et de récupération, et les émissions de gaz à effet de serre, ses objectifs sont définis à court terme comme présentés ci-après.

	2023	2030	2050
Maîtrise de la consommation énergétique			
Réduction de la consommation électrique	-151 GWh (-16%)	-	-
Développement des énergies renouvelables et de récupération			
Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité	> 85%	-	-

Tableau 13 : Objectifs régionaux climat-énergie (Source : PPE Guyane)

Ces objectifs concernent l'ensemble des secteurs d'activité. La PPE Guyane propose à titre indicatif la déclinaison sectorielle des objectifs de réduction de la consommation d'énergie électrique pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous.

		2023	2030	2050
Maîtrise de la consommation électrique				
Résidentiel	Climatisation	-3 GWh	-7 GWh	-
	Eau chaude sanitaire	-15 GWh	-27 GWh	-
	Total	-18 GWh	-34 GWh	-
Tertiaire et Industrie	Climatisation	-22 GWh	-39 GWh	-
	Eau chaude sanitaire	-4 GWh	-9 GWh	-
	Total	-26 GWh	-48 GWh	-
TOTAL		-44 GWh	-82 GWh	-

Tableau 14 : Objectifs régionaux sectoriels de réduction de la consommation d'énergie (Source : PPE Guyane)

Concernant le développement des énergies renouvelables et de récupération, la PPE Guyane propose également une déclinaison par filière, comme présentée dans le tableau ci-dessous :

	Puissance supp. En 2023 (MW)	Puissance supp. En 2030 (MW)	Puissance supp totale En 2030 (MW)	Puissance installée totale en 2030 (MW)
Développement des énergies renouvelables et de récupération (par rapport à 2014)				
Eolien terrestre avec stockage	+20	+10	+30	30
Solaire photovoltaïque sans stockage	+26	+10	+36	60
Solaire photovoltaïque avec stockage	+25	+15	+40	45
Hydraulique au fil de l'eau	+16,5	+13,5	+30	34,5
Grande hydraulique	+0	+0	+0	114
Biomasse énergie	+40	+20	+60	61,7
Incinération des déchets	+8	+5	+13	13
TOTAL	+135,5	+73,5	+209	358,2

Tableau 15 : Objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables par filières
(Source : PPE Guyane)

4.2.2 Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Région Guyane

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de la Région Guyane a été adopté par arrêté préfectoral le 27 juin 2012 et fournit un cadre stratégique et prospectif aux horizons 2020 et 2050 pour la mise en œuvre de la politique énergétique en Guyane.

Le SRCAE fixe notamment les évolutions attendues en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES en Guyane à horizon 2050, comme présentés ci-dessous.

	2030	2050
Maîtrise de la consommation énergétique		
Adéquation offre locale / demande locale (autonomie énergétique)	100%	-
Mix de production d'électricité composé d'énergies renouvelables	100%	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre, en tenant compte de l'augmentation de la population (par rapport à 1990)	-	-75%

Tableau 16 : Objectif régional de maîtrise des consommations énergétique en Guyane
(Source : Article L100-4 du Code de l'énergie, SRCAE Région Guyane)

5. Annexe 2 : Données pour renseignement du Cadre de dépôt du PCAET

<u>Identité de la collectivité</u>	
Nom de la collectivité ou EPCI	Communauté d'agglomération du Centre Littoral
Statut	Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)
Nombre d'habitants (population totale)	151 887 habitants (2020)
Région	Guyane
Le cas échéant, élaboration pour le compte des collectivités suivantes suite au transfert de compétence	
Observations/Remarques	Année de référence du PCAET : 2015

Partie 1 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les émissions de GES et les consommations énergétiques

	Diagnostic	
	Emissions GES <i>en T_{eq}CO₂</i>	Consommations énergétiques finales <i>en GWh</i>
Résidentiel	2594,62	245
Tertiaire	16,41	336
Transport routier	205046,03	550
Autres transports	8677,74	449
Agriculture	2094,44	30
Déchets	2254,6	
Industrie hors branche énergie	241269,38	56
Industrie branche énergie	-	-
Année de comptabilisation	2015	2015

Observations/Remarques	Consommation : Industrie branche énergie n'est pas pris en compte conformément à la réglementation. Emissions GES : Industrie branche énergie est comptabilisée avec Industrie hors branche énergie.
------------------------	---

	Objectifs de réduction des émissions de GES		
	Emissions GES <u>en 2026</u> en TeqCO ₂	Emissions GES <u>en 2030</u> en TeqCO ₂	Emissions GES <u>en 2050</u> en TeqCO ₂ <small>(Facultatif pour le cadre de dépôt)</small>
Résidentiel	2153,53	1427,04	0,00
Tertiaire	13,13	7,22	0,00
Transport routier	205046,03	205046,03	0,00
Autres transports			
Agriculture	2094,44	2094,44	3,60
Déchets			
Industrie hors branche énergie	195428,20	135110,85	19,04
Industrie branche énergie			

	Objectifs de maîtrise des consommations énergétiques		
	Consommation énergétique finale <u>en 2026</u> en GWh	Consommation énergétique finale <u>en 2030</u> en GWh	Consommation énergétique finales <u>en 2050</u> en GWh <small>(Facultatif pour le cadre de dépôt)</small>
Résidentiel	284,2	303,8	237,65
Tertiaire	292,32	272,16	241,92
Transport routier	577,5	583	561
Autres transports			
Agriculture	29,1	28,8	25,5
Déchets			
Industrie hors branche énergie	52,08	50,4	44,8
Industrie branche énergie			

Partie 2 - Données sur la séquestration de dioxyde de carbone

Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone en TeqCO2	Séquestration nette de dioxyde de carbone en TeqCO2	Année de référence
Forêt	401474236	2015
Sols agricoles (terres cultivées et prairies)	2199737	2015
Autres sols	18646497	2015

Objectifs de renforcement du stockage de carbone (Facultatif pour le cadre de dépôt)

	Objectifs (des chiffres ou des renseignements qualitatifs)	Année de référence
Végétation	Favoriser la végétalisation des espaces publics, aménagements de voies vertes	2050
Sols	Préserver la surface agricole et améliorer les pratiques, préserver les milieux naturels et forestiers	2050
Bâtiments	Intégrer les matériaux biosourcés dans la construction neuve et la rénovation	2050
Autres cibles		

Partie 3 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les énergies renouvelables (ENR)

Filière de production		Diagnostic	
		Production des ENR	Année de comptabilisation
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre	0	2015
	Solaire photovoltaïque	35,3	2015
	Solaire thermodynamique	0	2015
	Hydraulique	223,9	2015
	Biomasse solide	0	2015
	Biogaz	0	2015
	Géothermie	0	2015
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide	0	2015
	Pompes à chaleur	0	2015
	Géothermie	0	2015
	Solaire thermique	5,1	2015
	Biogaz	0	2015
Biométhane (en GWh)			
Biocarburants (en GWh)			

Filière de production		Production des ENR			Consommation des ENR		
		Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050 (Facultatif pour le cadre de dépôt)	Objectifs 2026	Objectifs 2030	Objectifs 2050 (Facultatif pour le cadre de dépôt)
Electricité (en GWh)	Eolien terrestre		0	26,5			
	Solaire photovoltaïque	119,0	161,3	658,9			
	Solaire thermodynamique		0	0			
	Hydraulique	223,9	223,9	223,9			
	Biomasse solide	18,2	27,3	41			
	Biogaz	36,3	54,4	54,4			
	Géothermie	0,0	0	0			
Chaleur (en GWh)	Biomasse solide				0,0	0	0
	Pompes à chaleur				0,0	0	0
	Géothermie				0,0	0	0
	Solaire thermique				9,2	11,2	11,2
	Biogaz				0,0	0	0
Biométhane (en GWh)		0	0	0			
Biocarburants (en GWh)					0	0	0

	<u>Objectifs 2026</u>	<u>Objectifs 2030</u>	<u>Objectifs 2050</u> (Facultatif pour le cadre de dépôt)
Valorisation du potentiel d'énergie de récupération (en GWh)	0	0	0
Valorisation du potentiel de stockage énergétique (en GWh)	0	0	0

Evolution des réseaux énergétiques (Facultatif pour le cadre de dépôt)	
Livraison d'ENR&R par les réseaux de chaleur (Facultatif pour le cadre de dépôt)	Favoriser l'intégration des EnR&R sur les réseaux électriques

Observations/Remarques	- Biogaz électrique : correspond à la filière "Incinération des déchets" (production d'électricité à partir du biogaz est réalisé à partir de l'UVE) mentionnée dans le rapport stratégie ; - Biocarburant : correspond à la filière biomasse liquide mentionnée dans le rapport stratégie (objectif non chiffré);
------------------------	---

Partie 4 - Vulnérabilité du territoire et adaptation au changement climatique

Domaines et milieux de vulnérabilité	Vulnérabilité du territoire sur le secteur	Des objectifs sont ils fixés sur les domaines ?
Aménagement / urbanisme	phénomènes d'endommagement graduel (sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer) et ponctuel (sous l'effet d'événements extrêmes)	Eviter l'étalement urbain, végétaliser les espaces urbanisés et limiter l'imperméabilisation des sols
Eau	réduction des ressources disponibles en eau pouvant menée à des conflits d'usage.	Préserver la ressource en eau
Résidentiel	Menaces de destruction et de dégradation des infrastructures et du bâti (à cause de l'aggravation potentielle du risque d'inondation). les ppris représentent des zones basses exposées aux submersions chroniques et pour lesquels une forte exposition au sel peut provoquer une altération des édifices	Réduire l'exposition aux risques
Résidentiel	augmentation des températures pouvant créer un inconfort thermique dans certains logements mal isolés.	Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique, réduire l'exposition aux risques
Tertiaire	les ppris représentent des zones basses exposées aux submersions chroniques et pour lesquels une forte exposition au sel peut provoquer une altération des édifices	Réduire l'exposition aux risques
Résidentiel	augmentation des températures pouvant créer un inconfort thermique dans certains logements mal isolés.	Améliorer le confort thermique en réduisant la facture énergétique
Biodiversité	les ppris représentent des zones basses exposées aux submersions chroniques et pour lesquels une forte exposition au sel peut provoquer une altération du biotope. augmentation de la température dans les milieux humides engendre des risque d'hyperthermie	Préserver la biodiversité
Agriculture	évolution des pratiques agricoles due à l'évolution des températures, ressources en eau disponibles et intempéries.	Favoriser l'agriculture durable
Littoral	Aggravation de l'érosion cotière; menace de destruction et de dégradation es écosystèmes côtiers tampons, cout de protection et de relocation des enjeux majeurs.	éviter l'étalement urbain, végétaliser les espaces urbanisés et limiter l'imperméabilisation des sols

Partie 5 - Données du diagnostic territorial et des objectifs du territoire pour les polluants atmosphériques

	Diagnostic pour les émissions de polluants atmosphériques (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel	21,18	20,04	7,41	0,45	-	-
Tertiaire	0	0	0,02	0	-	-
Transport routier	43,21	30,5	609,28	1,33	-	-
Autres transports	9	6,02	42,24	2,09	-	-
Agriculture	5,18	2,53	54,66	0,01	-	-
Déchets	-	-	0,08	-	-	-
Industrie hors branche énergie	109,69	57,35	1668,66	661,99	-	-
Industrie branche énergie	-	-	-	-	-	-
Total émissions par polluant (seule ligne nécessaire pour valider le remplissage du tableau)	188,25	116,43	2382,34	665,88	-	-
Année de comptabilisation	2015	2015	2015	2015	-	-

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2026 (en t/an)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie branche énergie						
Objectif total de réduction par polluant (seule ligne nécessaire pour valider le remplissage des deux tableaux)	144,95	93,14	2644,40	605,95		

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2030 (en t/an) (Facultatif)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie branche énergie						
Objectif total de réduction par polluant (seule ligne nécessaire pour valider le remplissage des deux tableaux)	128,01	84,99	2739,69	585,97		

	Objectif de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2050 (en t/an) (Facultatif pour le cadre de dépôt)					
	PM10	PM2,5	Oxydes d'azote	Dioxyde de soufre	COV	NH3
Résidentiel						
Tertiaire						
Transport routier						
Autres transports						
Agriculture						
Déchets						
Industrie hors branche énergie						
Industrie branche énergie						
Objectif total de réduction par polluant						

Observations/Remarques	Industrie branche énergie est comptabilisée avec Industrie hors branche énergie. NH3 : Non disponible COV : Non disponible Pas d'objectif en 2050
-------------------------------	--